

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 7 mars 2024

Cornet Vincent Ségurel accompagne le groupe Alliance Automotive dans la cession de son activité de franchiseur du réseau Étape Auto à Point S

Alliance Automotive Group, leader européen du marché de la distribution indépendante de pièces et de fournitures pour véhicules légers, utilitaires et poids lourds, a récemment transféré son réseau de franchise Étape Auto au groupe Point S.

Le spécialiste du pneu Point S agrandit ainsi son réseau de centre-auto de proximité en rachetant 100% du réseau de franchise Étape Auto au groupe Alliance Automotive Group

Créé en 1989 le réseau de centres autos de proximité Étape Auto compte 49 points de vente, implantés dans des communes de 5 000 à 30 000 habitants. La transition d'Étape Auto à Point S vise à conserver tous les sites franchisés, avec une évaluation individuelle pour leur intégration au réseau Point S.

A la suite de cette opération, Alliance Automotive Group souhaite se concentrer sur son cœur de métier : la distribution indépendante de pièces et de fournitures pour véhicules légers, utilitaires et poids lourds.

De son côté, Point S confirme avec cette acquisition sa stratégie dynamique de croissance externe et renforce sa position de leader du secteur avec un maillage territorial plus dense, étendu à des villes moyennes stratégiques jusqu'alors non couvertes, et une offre de services spécialisés enrichie. Le chiffre d'affaires d'Étape Auto, évalué à 30 millions d'euros, viendra par ailleurs s'ajouter aux 600 millions d'euros générés par Point S.

Lors de cette opération, le cabinet d'avocats Cornet Vincent Ségurel a accompagné Alliance Automotive Group pour la structuration juridique de la cession de son activité.

Intervenants

Acquéreur : Point S France – Christophe ROLLET, Directeur général

Cédant : Alliance Automotive Group – M. Thomas TABIASCO, Directeur général

Conseils

Avocats Cédant : Cornet Vincent Ségurel (Pierre LAMIDON, Sabrina LEMARIE)

Avocat Acquéreur : Bismuth avocats (Olivier COSTA)

A propos de Cornet Vincent Segurel – www.cvs-avocats.com

Depuis plus de 50 ans, Cornet Vincent Ségurel accompagne les entreprises, les dirigeants, les collectivités et les associations dans leurs transformations, leurs projets et leurs contentieux. Créé à Nantes en 1972, Cornet Vincent Ségurel est devenu l'un des premiers cabinets d'avocats indépendants français. Ses 300 professionnels du droit des affaires, dont plus de 200 avocats et juristes, sont implantés dans 6 des métropoles les plus dynamiques du Territoire : Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris et Rennes. Ils interviennent dans tous les domaines du droit des affaires pour une clientèle issue des secteurs d'activité les plus variés. A l'international, le cabinet est acteur de 3 réseaux couvrant près de 80 pays à travers le monde.